LA FORMATION STATUTAIRE OBLIGATOIRE

(Sauf les filières « Police Municipale » et « Sapeurs-Pompiers Professionnels »)

NOMINATION DANS UN CADRE D'EMPLOIS

Période d' 1 an

FORMATION D'INTÉGRATION

Durée de 5 jours*

Période de 2 ans

FORMATION DE PROFESSIONNALISATION AU 1er EMPLOI

Durée minimale : 3 jours : catégorie C ou 5 jours : catégories B et A

Durée maximale : 10 jours pour tous

Période de 5 ans

FORMATION DE PROFESSIONNALISATION TOUT AU LONG DE LA CARRIÈRE

Durée minimale : 2 jours / Durée maximale : 10 jours
(Sauf pour le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
2 jours à effectuer par période de 5 ans)

**** la durée sera portée à 10 jours pour certains cadres d'emplois pour les formations qui débutent après le 1er janvier 2016 (Décret n°2015 – 1385 du 29 octobre 2015).***

SI NOMINATION DANS UN POSTE À RESPONSABILITÉ

Dans les 6 mois

FORMATION DE PROFESSIONNALISATION
PRISE DE POSTE À RESPONSABILITÉ
de 3 jours à 10 jours

Période de 5 ans

FORMATION DE PROFESSIONNALISATION TOUT AU LONG DE LA CARRIÈRE

de 2 jours à 10 jours
(Sauf pour le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux : 2 jours à effectuer par période de 5 ans)

SI CHANGEMENT DE CADRE D'EMPLOIS :

Principalement concours, intégration directe, détachement, promotion interne (Voir cadres d'emplois)

Période d' 1 an

Période de 2 ans

Période de 5 ans

NOMINATION SUITE À CONCOURS INTERNE OU EXTERNE

FORMATION D'INTÉGRATION

FORMATION DE PROFESSIONNALISATION AU 1er EMPLOI (dans les 2 ans)

FORMATION DE PROFESSIONNALISATION TOUT AU LONG DE LA CARRIÈRE

Nouvelle période de 5 ans

PROMOTION INTERNE, DÉTACHEMENT, INTÉGRATION DIRECTE

Les agents issus de la promotion interne, du détachement et de l'intégration directe sont exclus de la formation d'intégration

FORMATION DE PROFESSIONNALISATION AU 1er EMPLOI (dans les 2 ans)

FORMATION DE PROFESSIONNALISATION TOUT AU LONG DE LA CARRIÈRE

Nouvelle période de 5 ans

AVEC POSTE À RESPONSABILITÉ

FORMATION DE PROFESSIONNALISATION AU 1er EMPLOI (dans les 2 ans)

FORMATION POSTE À RESPONSABILITÉ
(dans les 6 mois)

Dès que la formation de professionnalisation au 1er emploi est terminée :

FORMATION DE PROFESSIONNALISATION TOUT AU LONG DE LA CARRIÈRE
Nouvelle période de 5 ans